



RÈGLEMENT SECTION BASKET-BALL

À Paris, le 26/08/2025

I. DROITS & DEVOIRS

ARTICLE 1: OBJECTIF DES SECTIONS JEUNES

Les sections jeunes de La Salésienne de Paris ont pour but d'apporter aux enfants et adolescents une initiation, une préformation, et une formation au basketball dans un esprit de Fair-play, respect, d'honnêteté, d'écoute, de politesse, et de solidarité. Afin de répondre à ces valeurs, les éducateurs et dirigeants veillent à respecter différentes stratégies :

- Accueillir tous les jeunes joueurs et joueuses dans de bonnes conditions de pratique.
- Proposer des séances d'entraînements adaptées.
- Avoir un encadrement responsable et formé.
- Transmettre les valeurs du club.

ARTICLE 2: CONDITIONS D'INSCRIPTION

La section football est ouverte à tous les enfants et adolescents. Les obligations sont les suivantes :

- Être reconnu apte à la pratique : soit par une visite médicale ou un certificat médical.
- Avoir rendu la fiche individuelle de renseignements ainsi que tous les papiers nécessaires à établir la licence.
- Avoir signé et accepter les conditions d'inscriptions et d'adhésions.
- Acquitter le prix de l'inscription.

Aucun joueur ne sera autorisé à participer aux entraînements et aux matchs sans avoir satisfaites les conditions ci-dessus. Aucun joueur ne sera remboursé de sa cotisation en cas d'arrêt de la pratique de ce sport en cours de saison.

ARTICLE 3: COMPORTEMENT DES JOUEURS

1) Les joueurs sont tenus de respecter le matériel et les locaux mis à leur disposition. En cas de dégradation volontaire ils en supporteront les frais de remise en état.



- 2) Les joueurs doivent participer à la sortie et au ramassage du matériel, ainsi qu'au nettoyage des vestiaires en fin de séance (papiers à ramasser).
- 3) Tout joueur qui aurait un comportement présentant une gêne permanente pour le reste du groupe se verra réprimander par son coach et sanctionné (suspension pour une ou plusieurs rencontres).
- 4) Tout joueur qui aurait commis une faute grave peut, après l'avis du comité des jeunes, se voir renvoyer du club sans préavis et sans remboursement de la cotisation.

Listes des fautes graves :

- o Insultes envers un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un parent, un arbitre, un coach.
- o Bagarre, vol.
- o Non-respect de l'adulte.
- o Crachat sur un partenaire, un adversaire, un dirigeant, un parent, un arbitre, un coach.
- 5) Le club décline toutes responsabilités concernant la perte ou vol d'objet personnel (MP3, portable, argent...). Les vestiaires seront fermés durant l'entraînement et les matchs.
- 6) Il est interdit de jouer dans les vestiaires, d'uriner dans les douches, de chahuter, de lancer des objets ou vêtements appartenant à un partenaire sous la douche. Le joueur qui enfreindrait ce principe se verra attribuer une sanction.
- 7) Un joueur qui se rendrait coupable d'un geste grave sur le terrain ou en dehors du terrain, lors d'un entrainement ou d'une rencontre, devra verser au club le montant de l'amende infligée par la commission de discipline du comité.
- 8) Les joueurs sont priés d'assister :
- aux réunions de présentation de début de saison
- à toutes réunions qui leur seront proposées
- aux collations d'après match.

ARTICLE 4: COMPORTEMENT DES PARENTS

- 1) Un parent qui se rendrait coupable d'un geste grave sur le terrain ou en dehors du terrain, lors d'un entraînement ou d'une rencontre officielle, devra verser au club le montant de l'amende infligée par la commission de discipline du district.
- 2) Les parents sont priés d'assister :
 - Aux réunions de présentation de début de saison.
 - À toutes réunions qui leur seront proposées.



ARTICLE 5: COMPORTEMENT DES PARENTS

Les joueurs et les parents doivent s'assurer que le joueur possède à l'entraînement comme en match le matériel nécessaire dans leur sac de sport :

A l'entraînement :

- Une paire de chaussures de basket-ball
- Une paire de chaussettes
- Une bouteille d'eau
- Le maillot du club
- Le short du club (compétition)
- Nécessaire pour attacher les cheveux

Au match:

- Une paire de chaussures de basket-ball
- · Une paire de chaussettes
- Une bouteille d'eau
- Nécessaire pour attacher les cheveux

II. ENTRAINEMENT ET MATCH

« Je m'entraîne pour progresser »

ARTICLE 6: ENTRAINEMENT

- 1) L'entraînement est obligatoire pour prétendre participer au match ou plateau. Tout blessé ne pourra prendre part à l'entraînement.
- 2) En cas d'absence les parents (ou le joueur) doivent prévenir au moins une heure avant le début de la séance.
- 3) Les horaires des séances annoncés sont ceux du début de l'activité. Les joueurs doivent donc être en tenue à l'heure indiquée. Les horaires sont affichés sur le groupe whatsapp et sur le site internet. Les vestiaires seront ouverts 15min avant le début de la séance.
- 4) Un coach et un dirigeant sont à disposition des joueurs et des parents pour prendre des messages ou des informations. Les enfants sont à récupérer dès la fin de l'entraînement ou du match.

ARTICLE 7: MATCH

- 1) La présence des joueurs convoqués aux rencontres est obligatoire. En cas d'indisponibilité les parents (ou le joueur) doivent prévenir le club 24 heures avant.
- 2) Lors des matchs, les joueurs devront être présents à l'heure de la convocation. Pour les matchs à l'extérieur, les rendez-vous se font directement au gymnase.



ARTICLE 8: COMPORTEMENT

- 1) Si un joueur est absent de manière répétitive aux entraînements ou ne se présente pas aux convocations, le club se réserve le droit de suspendre le joueur pour plusieurs rencontres
- 2) Le coach de l'équipe est le seul responsable de l'entraînement. Il est également le seul à pouvoir intervenir dans la composition de l'équipe.

III. LES DÉPLACEMENTS

ARTICLE 9

1) Les parents sont responsables de l'intégrité des joueurs pendant le transport

IV. LES ACCIDENTS ET BLESSURES

ARTICLE 10

1) Tout joueur blessé dans le cadre de l'activité sportive doit en informer l'entraineur et le responsable de la section (Yoann VILLA) et voir avec ce dernier pour les démarches administratives.

V. LES VALEURS ÉDUCATIVES ET SOCIALES

ARTICLE 11

Les 5 valeurs véhiculée par la section basket-ball :

PLAISIR - FAMILLE - RESPECT - AMITIÉS - SOLIDARITÉ

Chacun des membres du club représentant la Salésienne de Paris se doit d'être exemplaire sur et en dehors du terrain.

LA SECTION BASKETBALL.